

CHARTRE DES COMITÉS DE SÉLECTION



Calendrier

Lundi 21 octobre 2019 :

Invitation de tous les coordinateurs à notre colloque annuel autour de la lecture à la BnF de Paris.

Entre octobre 2019 et mars 2020 :

Les comités travaillent pour choisir les livres proposés lors du Prix qui se déroule à partir du mois de septembre suivant dans les structures inscrites (écoles, collèges, lycées, bibliothèques, centres de loisirs et les familles.)

Jeudi 12 mars 2020 :

Date limite pour valider le classement définitif du comité.

Vendredi 31 mars 2020 :

Date limite pour rédiger les fiches de lecture.

Début avril 2020 :

Communication de la sélection définitive. Rédaction d'une synthèse sur la présélection. Chaque comité fait part de son souhait de niveau de lecture pour l'année suivante.

Engagement

Chaque membre de comité s'engage :

- à lire l'ensemble des livres proposés par les éditeurs dans son niveau de lecture.
- à se faire une opinion construite sur chaque ouvrage et à enregistrer en ligne ses fiches de lectures (points forts et points faibles) mais également à indiquer les livres qui ne lui semblent pas adaptés au Prix des Incos ou au niveau de lecture proposé par l'éditeur. **Les fiches de lecture sont lues par les éditeurs. C'est pourquoi elles doivent être développées et argumentées tout en respectant le travail de l'auteur et de l'éditeur.** Attention, le prix public d'un livre ne doit pas être un critère de sélection.
- à établir son classement personnel et à l'enregistrer sur son espace personnel. Le classement personnel de chaque membre permet d'établir le classement intermédiaire du comité qui sera débattu lors de la réunion finale. Chaque position de titre a une incidence dans le classement.
- à ne pas divulguer sur internet ou les réseaux sociaux les livres en présélection pour le Prix par égard pour les auteurs, les illustrateurs et les éditeurs concernés.
- à ne pas faire circuler les PDF des titres auxquels vous avez accès dans le cadre des comités de sélection.
- à respecter les délais fixés par le coordinateur.
- à participer aux réunions mises en place par le coordinateur entre octobre et mars.
- à faire circuler les ouvrages aux dates fixées par le coordinateur.

En plus de ces conditions, chaque coordinateur de comité s'engage :

- à être le relais entre les membres du comité et l'association.
- à réunir tous les membres de son comité trois fois entre octobre et mars.
- à gérer la rotation des livres au sein de son comité.
- à transmettre la charte des comités de sélection aux membres de son comité.
- à s'assurer que chaque membre respecte les engagements du comité.
- à enregistrer en ligne le classement définitif du comité avant la date fixée par l'association, après une réunion débat où les votes tiendront compte des arguments avancés par les membres pour défendre leurs coups de cœur personnels.
- à relire les fiches de lecture des membres de son comité afin de vérifier que les propos sont corrects et constructifs.





Critères de présélection établis par l'association

- le plaisir de la lecture doit être l'enjeu principal.
- les titres doivent être des œuvres originales de fiction uniquement (pas de documentaires) d'auteurs français ou étrangers.
- les adaptations d'un texte original sont exclues (ex : conte de Perrault).
- une œuvre d'un auteur étranger peut concourir lorsqu'il s'agit d'une première publication en langue française (même si cette œuvre originale a été publiée il y a plusieurs années).
- les tomes 1 d'une série sont acceptés s'ils peuvent se lire de manière autonome. Les tomes suivants sont écartés.
- pas de rééditions.
- pas de théâtre, ni de poésie.
- pas de livre-CD.
- pas de BD.
- pas de livres pop-up.
- pas d'album sans texte.
- le prix public d'un livre ne doit pas être un critère de sélection.

N.B : si un auteur ou un illustrateur est sélectionné 2 fois dans le même niveau, seul le titre qui arrive en tête est conservé. En revanche, les comités peuvent choisir le même auteur/illustrateur sur différents niveaux de lecture.



Constitution des comités

Les comités sont ouverts à toute personne travaillant en relation avec la littérature de jeunesse, l'enseignement, l'éducation ou l'animation. La pertinence d'un comité vient aussi de la diversité des professions qui le composent.

Chaque comité se compose **de 6 membres minimum et de 15 membres maximum.**

Chaque comité est en charge d'un niveau de lecture (Maternelle, CP, CE1, CE2/CM1, CM2/6^e, 5^e/4^e ou 3^e/Lycée).

Chaque comité de sélection change de niveau de lecture tous les 2 ans. Toutefois, chaque comité est libre de changer de niveau chaque année. L'association essaiera de satisfaire les vœux de chaque comité mais il faudra équilibrer en fonction des niveaux et des départements.

Les adhérents de l'association seront informés de l'existence des comités sur le site internet des Incos (www.lesincos.com) et pourront contacter directement les coordinateurs via un formulaire.

Si vous êtes intéressé(e) par la création d'un comité, merci de bien vouloir contacter Myriam Touche (m.touche@lesincos.com), coordinatrice des comités de sélection.

Pour information, seulement 2 comités de lecture par département sont acceptés (un comité pour le primaire et un pour le secondaire).

N.B : si vous rencontrez un souci avec l'un des membres de votre comité, vous pouvez vous appuyer sur l'association pour demander des conseils.

